

Ministère de l'Intérieur.—Traitements y compris le sous-ministre à \$6,000 et E. E. Turton promu par les présentes, à \$1,600. \$1,213.900. dépenses casuelles, \$105,000.

M. JACOBS: Dois-je comprendre que, pour l'année courante, le sous-ministre de l'Intérieur agira comme sous-ministre de la Colonisation et de l'Immigration?

L'hon. M. MEIGHEN: Je ne peux pas le dire. Le sous-ministre de l'Intérieur est chargé du service de l'Immigration depuis nombre d'années. Voici deux ans qu'il accumule les deux fonctions; mais je ne peux pas dire pendant combien de temps il continuera de le faire.

M. JACOBS: S'il cumule les deux positions, son traitement devrait être plus élevé que celui d'un sous-ministre ordinaire qui ne s'occupe que d'un département.

L'hon. M. MEIGHEN: Pour l'année complète pendant laquelle il a été exercé les deux charges, on lui a voté une allocation supplémentaire de 1,000 dollars.

M. JACOBS: Cette allocation supplémentaire de 1,000 dollars figure-t-elle au budget sous cette rubrique?

L'hon. M. MEIGHEN: Non, parce qu'il n'exercera peut-être pas ces deux charges, pendant toute une seconde année. Le cas échéant, il est possible que ce que l'on a fait, l'an dernier, soit répété, l'an prochain.

M. JACOBS: J'adhère au principe qui dit que l'ouvrier mérite son salaire.

Institutions scientifiques.—Dépenses afférentes à l'observatoire astro-physique fédéral à Victoria, C.-A., \$8,500.

L'hon. M. LEMIEUX: A-t-on constaté que le célèbre télescope acheté, il y a deux ans soit le meilleur du monde?

L'hon. M. MEIGHEN: M. Plaskett est de cet avis; ce télescope n'a pas déçu les espérances conçues.

Service géodésique du Canada.—Recherches, triangulations, nivellement de précision, levés topographiques et astronomiques, \$149,000.

L'hon. M. LEMIEUX: Dernièrement, une députation s'est rendue auprès du Gouvernement pour lui demander que les ingénieurs qui ont servi dans l'armée durant la guerre soient employés aux travaux d'exploration, cette année. A sa dernière séance à Ottawa, en mai, la Société Royale a été saisie de la question, et le président d'une des sections de la société, M. Dresser était président de cette députation. Le Gouvernement a-t-il pris une décision à cet égard? Le but visé est excellent; la Société Royale a souscrit d'une seule voix à la proposition.

L'hon. M. MEIGHEN: La proposition en question, soumise au Gouvernement se résume à ceci: quelque service administratif devrait employer environ 200 soldats rapatriés, sous la direction d'ingénieurs, soldats revenus du front de guerre, afin d'explorer les régions septentrionales du pays, dans le but de découvrir des mines. On a suggéré au Gouvernement de payer des appointements à ces hommes et si l'on découvre des mines ou autres ressources, les découvreurs recevraient 50 p. 100 du stock. Quant au Gouvernement, qui aurait à payer les appointements, on ne voit pas bien clairement ce qu'il y gagnerait. Au demeurant, le projet ne parut ni pratique ni commercial. En réalité, même avant l'arrivée de la députation, le département des Mines avait définitivement rejeté la proposition; la députation était venue à Ottawa sans en donner avis au ministre des Mines. Le refus du département des Mines, à mon avis, était si amplement autorisé que je n'ai pas cru qu'il y avait lieu de remettre l'affaire à l'étude.

Frontières internationales.—Dépenses relatives à l'arpentage et la démarcation des frontières internationales, y compris \$1,000 à J. J. McArthur à titre de commissaire des frontières internationales, \$58,495.

L'hon. M. LEMIEUX: Reste-t-il beaucoup de travaux à faire à cet égard?

L'hon. M. MEIGHEN: Encore 14 milles.

L'hon. M. LEMIEUX: Où?

L'hon. M. MEIGHEN: A la baie Passamaquoddy, au Nouveau-Brunswick.

Gouvernement des territoires du Nord-Ouest.—Traitement du commissaire, etc., \$8,000.

L'hon. M. MEIGHEN: Encore que je demande l'adoption de cet item, il est possible qu'il soit nommé un commissaire sans rémunération. Ces fonctions se résument réellement à fort peu de chose; M. White a été le dernier commissaire, et il n'a pas eu de successeur. Il est possible, toutefois, qu'un fonctionnaire du département, peut-être le sous-ministre, soit nommé à ce poste sans rémunération.

M. JACOBS: Je tiens toujours en suspicion l'homme qui veut travailler sans salaire.

L'hon. M. MEIGHEN: Il touche des appointements. Bien souvent un homme exerce plusieurs fonctions, mais ne reçoit qu'un salaire. Ainsi moi-même, d'après le principe énoncé par mon honorable ami, j'aurais droit à trois traitements.

L'hon. M. LEMIEUX: Je suggère que M. A. A. McLean, ancien député, soit nommé commissaire sans traitement.